

CARTES 10 ACCÈS PARKINGS VOITURES

1. Champ d'application

Dans les parkings SNCB payants avec barrières, certains clients peuvent acheter une carte 10 accès pour l'utilisation du parking.

Dans les « fiches-parkings », ces parkings sont mentionnés comme "avec barrières - carte Mobib". Dans ces parkings, plusieurs quotas d'emplacements de parking sont prévus.

2. Ayants-droits

➤ **Conditions d'utilisation des parkings**

A partir de l'âge légal pour la conduite du véhicule automobile, et sur présentation du permis de conduire.

➤ **Ayants-droit carte 10 accès**

La vente des cartes 10 accès est **strictement limitée aux types de voyageurs mentionnés ci-dessous**. Les voyageurs qui ne répondent pas à ces critères doivent être orientés vers d'autres formules de parking.

➤ **Titulaires d'un Unlimited Abonnement, Standard Abonnement, Student Abonnement (1, 3 ou 12 mois), Abonnement City Pass/Abonnement Brupass (XL) (1 ou 12 mois) :**

- Au moment d'une validation de l'abonnement train : 1 carte 10 accès (TVM) ou maximum 2 cartes 10 accès (guichet).
 - Exception : si le client achète une validation d'abonnement train d'un mois, et qu'il n'est plus possible d'acheter un abonnement parking pour la gare concernée, le client pourra, s'il le demande, acheter à ce moment-là au maximum 2 cartes 10 accès.
- Pendant la période de validité de l'abonnement train (vente uniquement au guichet) :
 - Règle de base = achat au maximum d'un nombre de cartes 10 accès qui correspond au nombre de mois complets restant sur la validation de l'abonnement train. Maximum deux cartes 10 accès actives sur la carte MoBIB.
 - Si la période de validité de la validation de l'abonnement train est moins d'un mois : achat possible d'une carte 10 accès pour autant qu'il reste encore au moins 10 jours de validité de l'abonnement train.
 - Si la période de validité de la validation de l'abonnement train est moins de 10 jours : PAS d'achat possible d'une carte 10 accès (sauf si le client revalide son abonnement train).

➤ **Titulaires d'un Flex Abonnement (1 ou 12 mois) :**

Achat uniquement au guichet :

- Maximum une carte de 10 accès sur présentation du Flex Abonnement 6 ou 10 actif, pour autant que maximum un jour de voyage ait été utilisé au moment de l'achat de la carte.
- Maximum 8 cartes 10 accès sur présentation du Flex Abonnement 80 et 12 cartes pour un Flex Abonnement 120, pour autant que le nombre de jours de voyages restants ne soit pas inférieur au nombre d'accès demandé. Maximum deux cartes 10 accès actives sur la carte MoBIB.

Exemple : Flex Abonnement 80, 25 jours déjà validés. Reste 55 jours, donc achat de maximum 5 cartes de 10 accès.

➤ **Titulaires d'un Student Multi, Abonnement Mi-Temps, Local Multi, Carte de 10 voyages simples, Youth Multi, Standard Multi, Youth Holidays :**

- La vente d'une carte 10 accès, ne peut être faite que **simultanément** avec l'achat d'un titre de transport de cette liste, sauf lorsque le titre de transport a été acheté dans l'app SNCB ou l'app d'un partenaire de vente externe. Dans ce cas, sur présentation du titre train digital valide, le client peut acheter une Carte 10 Accès au guichet endéans les 2 jours ouvrables à dater de la date d'achat du produit train (consultez le 'Ticketing Dashboard'), et pour autant que maximum 1 seul trajet ait été consommé. Afin de vérifier si le client a le droit d'acheter une carte 10 accès, le mobility guide vérifie la date d'achat du multi digital via 'Ticketing Dashboard'.

Vente de maximum une seule carte 10 accès par titre de transport/validation acheté(e).

➤ **Titulaires d'un Railease :**

Achat uniquement au guichet.

Le titulaire peut acheter un maximum de 2 cartes 10 accès par 20 jours de voyage du Railease, pour autant que le nombre de jours de voyage restant ne soit pas inférieur au nombre d'accès parking demandés et que maximum un jour de voyage ait été utilisé. Lors de l'achat au guichet, le titulaire doit présenter son Railease conjointement à son ticket de validation.

3. Type de titre parking

Les cartes 10 accès sont délivrées sur Carte Mobib personnalisée et enregistrée à la SNCB.

La carte Mobib est utilisée comme badge d'accès et le client reçoit un ticket de caisse comme preuve de validation.

4. Réductions

Tarifs : Consultez les prix par gare sur le site www.sncb.be.

5. Émission – points de vente

La vente des cartes 10 accès est possible aux guichets et aux automates de n'importe quelle gare SNCB (tous les cas).

La carte 10 accès parking est liée à une carte Mobib personnalisée et enregistrée à la SNCB.

Maximum deux cartes 10 accès actives sur la carte MoBIB.

➤ **Emission d'une carte Mobib**

La carte Mobib et le produit parking correspondant sont strictement réservés à l'utilisation personnelle.

- Si le client n'est pas encore en possession d'une carte Mobib, celle-ci doit être émise (au guichet au via sncb.be) contre paiement du droit de confection (voir « tarifs » des Conditions de Transport). Elle est immédiatement utilisable à partir de l'émission.
- Si le client est en possession d'une carte Mobib émise par une société, autre que la SNCB, elle devra, le cas échéant, être enregistré au guichet (carte MoBIB TEC / De Lijn / STIB) ou sur sncb.be via le compte My SNCB du client (uniquement possible pour la carte MoBIB émise par STIB) afin de pouvoir émettre un produit parking.

➤ **Emission d'une carte 10 accès**

Au guichet

Avant d'émettre une carte 10 accès, le mobility guide devra vérifier si le client y a droit.

Le mobility guide lit les données du client via la carte Mobib enregistrée à la SNCB et émet la carte 10 accès selon la procédure prévue, en utilisant les codes spécifiques (voir fiches parking).

Le mobility guide remplit 1 (obligatoirement) ou plusieurs plaques d'immatriculation du client.

La date du début de validité est toujours la date d'achat.

Le client reçoit :

- Un ticket de caisse ;
- La carte Mobib.

Le produit parking acheté est automatiquement activé online dans le système de gestion parking et le client a immédiatement accès au parking concerné avec sa carte Mobib.

Aux automates

La vente des cartes 10 accès est possible aux automates de n'importe quelle gare SNCB (tous les cas).

Maximum une carte 10 accès peut être émise lors de l'achat d'un produit qui donne droit à une carte 10 accès.

Les clients qui désirent acheter plus qu'une carte 10 accès ou qui désirent acheter des cartes supplémentaires pour des abonnements de train de 3 mois ou 1 an, doivent se rendre au guichet.

➤ **Duplicata d'une carte Mobib**

Le solde des accès non-utilisés est transféré. Un duplicata d'une carte MoBIB émise par la SNCB peut être émis au guichet ou via sncb.be. Voir Règles Générales Abonnements.

6. Validité

La carte 10 accès est valable un an à partir de la date d'achat.

Les accès les plus anciens sont utilisés en premier.

Chaque accès est valable 24 heures.

Le client peut consulter le solde (utilisé et non-utilisé) de sa carte 10 accès au guichet et à l'automate.

7. Utilisation

Les cartes 10 accès pour utilisateurs de train ne donnent pas de garantie d'emplacement parking.

➤ **Entrer et sortir**

Chaque carte 10 accès ne donne droit à l'accès qu'au parking concerné.

Pour entrer ou sortir du parking, le client doit tenir la carte Mobib contre la zone rouge (abonnement) du lecteur de cartes à l'entrée du parking, sans la déplacer (au lieu de l'insérer!).

➤ **Dépassement de la période de 24 heures**

En cas de dépassement de la période de 24 heures, le client doit, avant de sortir du parking, payer la période du dépassement au tarif préférentiel pour voyageurs train à l'automate de paiement du parking.

Module A5

Carte 10 accès parkings voitures

| | |
|--|---|
| <p>ancien modèle</p> | <p>nouveau modèle</p> |
| <p>Ancien type automate de paiement</p> | <p>Nouveau type automate de paiement</p> |

8. Surclassement

Pas d'application.

9. Interruption de voyage

Pas d'application.

10. Utilisation de 2 titres de transport consécutifs

Pas d'application.

11. Changement d'itinéraire

Pas d'application.

12. Suppléments

Pas d'application.

13. Contrôle

Le contrôle comprend la vérification du paiement et le respect du règlement d'ordre intérieur et se fait entièrement par et pour le compte de [Parking SNCB](#) .

14. Irrégularités – régularisation

La régularisation d'irrégularités est traitée entièrement par [Parking SNCB](#). Le traitement de plaintes se fait suivant les procédures existantes via le Service clientèle.

15. Remboursement

La carte 10 accès est non échangeable, non remboursable.

16. Exemples

Emis sur carte MoBIB.

| |
|--|
| ANNEXE : CARTE 10 ACCES PARKING VOITURES (PAPIER) |
|--|

A. Champ d'application

Carte de 10 accès de 24h à certains parkings voiture payants SNCB avec barrière.

B. Ayants-droits

Voir point 2 ayants-droits.

C. Type de titre parking

Carte 10 accès sur support cartonné.

D. Émission – points de vente

A partir du 01.10.2024 (B2C) et 01.11.2024 (B2B), plus aucune carte 10 accès n'est émise sur support papier.

E. Validité

Les cartes 10 accès ont une validité :

D'un an à partir de la première utilisation. Au plus tard le 31.12.2025.

De quatre ans à partir de leur confection. Cette date est indiqué sur la carte (voir exemple)

Le 10 accès doivent être utilisés endéans une période de 12 mois à compter de la première date d'utilisation et dans la limite de la date extrême de validité imprimée sur la carte 10 accès (4 ans).

Chaque accès est valable 24 heures.

F. Utilisation

Voir point 7 Utilisation.

Entrer et sortir

Pour entrer dans le parking, le client doit insérer sa carte 10 accès dans la borne à l'entrée.

Pour sortir du parking, le client doit insérer sa carte de 10 accès dans la borne à la sortie du parking, éventuellement après avoir payé la différence à l'automate de paiement.

Lorsque le nombre d'accès est épuisé, la carte est automatiquement avalée à la sortie.

G. Exemples

